



RÈGLEMENT JEU-CONCOURS
Jeu concours avec la Fondation Tara Océan sur tirage au sort.
Participation du 5 juillet 2019 au 12 juillet 2019

1. Ce concours est organisé par Nausicaá – Centre National de la Mer, BOULEVARD SAINTE BEUVE BP 189 62203 BOULOGNE SUR MER CEDEX. Les mentions légales de Nausicaá incluant les modalités d'utilisation et les règles de protection des données personnelles sont disponibles à l'adresse : <https://www.nausicaa.fr/article/mentions-legales/>
2. En participant à ce concours, le participant accepte le présent règlement ainsi que toutes modalités de participation au concours.
3. Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.
4. La participation au concours est sans obligation d'achat. Les coûts de l'accès à Internet sont à la charge des participants.
5. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion des collaborateurs de Nausicaá et des membres de leur famille ou toute personne en rapport avec l'organisation de ce concours. Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans à la date d'inscription au concours. Nausicaá se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Pour participer à ce jeu, les participants doivent s'inscrire au formulaire d'inscription du jeu concours présent sur le site Internet de Nausicaá.
6. Les inscriptions au concours sont accessibles sur le site Internet de Nausicaá.
7. Date du concours. Le jeu sera lancé dès le 5 juillet 2019 et durera jusqu'au 12 juillet 2019 à 15h59.
8. Le jeu. Le 5 juillet 2019, le concours sera accessible via une page du site Internet de Nausicaá.
9. Conditions d'accès au tirage au sort. Pour participer, les internautes devront compléter le formulaire d'inscription sur le site web pour tenter de remporter le concours. Seuls ceux qui ont complété l'ensemble des informations requises seront sélectionnés pour le tirage au sort. Une seule participation par utilisateur sera prise en compte. Un tirage au sort permettra de déterminer les vainqueurs parmi les personnes sélectionnées.
10. Le gagnant : Le/la gagnant(e) sera tiré(e) au sort parmi toutes les participations valides. Le tirage au sort aura lieu le 12 juillet 2019 à 16h. Le/la gagnant(e) sera contacté(e) par email ou par téléphone par la Fondation Tara Océan. La personne contactée aura un délai d'un jour pour répondre à l'invitation de la Fondation Tara Océan.
11. Dotations : 1 gagnant(e) se verra attribuer deux places à bord de Tara lors de la parade du 14 juillet 2019, de 12h30-13h30 (présence obligatoire à 11h30 sur le quai, horaire obligatoire non modifiable). Ces visites sont non modifiables et non échangeables. La goélette Tara n'est malheureusement pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Tout enfant participant à la visite devra obligatoirement être accompagné d'un adulte.
12. La décision finale est ferme et définitive.

13. L'organisateur se réserve la possibilité de désigner un gagnant alternatif au cas où il ait des raisons de croire qu'un participant ait contrevenu à n'importe quelle disposition du règlement.
14. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.
15. La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Nausicaá ne saurait en aucune circonstance être déclaré responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. En outre, Nausicaá ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions et effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'une participation n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent Jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.
16. Toute contestation ou réclamation afférente à ce Jeu devra être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) à Nausicaá Service Marketing – Centre National de la Mer, BOULEVARD SAINTE BEUVE BP 189 62203 BOULOGNE SUR MER CEDEX dans un délai de 30 jours à compter de la date d'annonce du gagnant contesté. Aucune réclamation ne sera admise après cette date.